



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



Cagnotte, le 1<sup>er</sup> novembre 2020

## **Projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENR) pour la région Nouvelle-Aquitaine**

**(Consultation 28 Septembre au 2 Novembre 2020)**

**Nous en reprendrons pas naturellement ce que FNE Nouvelle Aquitaine a écrit (contribution 31 : 2 pages), mais nous transmettons less questions et observations suscitées par la lecture du dossier présenté par RTE.**

**Nous avons bien à l'esprit que S3RENR comprend :**

- Un état initial du réseau et des productions raccordées ;
- La liste des travaux de renforcement et/ou de création d'ouvrage à réaliser ;
- Le coût prévisionnel de chaque investissement à réaliser ;
- Le calendrier des études à mener ;
- La capacité d'accueil globale créée et la capacité d'accueil de chaque poste ;
- Le montant de la quote-part régionale.

**La SEPANSO Landes s'étonne donc que la liaison France Espagne qui doit alimenter des éoliennes offshore ne figure pas dans ce document.**

**La SEPANSO Landes observe par ailleurs que la multiplication des projets photovoltaïques (certains très avancés, voire en cours de réalisation) nécessitera des travaux sur les réseaux ou postes de ENEDIS ou du SYDEC. Pourquoi cette problématique n'est-elle pas mentionnée dans le dossier ?**

Le S3RENR anticipe et planifie les évolutions des réseaux électriques nécessaires pour accueillir de façon coordonnée et optimale, les nouvelles installations de production d'électricité renouvelables

**La SEPANSO Landes souhaite savoir à quel moment la décision est prise, car de nombreux dossiers sont ou seront en contentieux dans le département des Landes**

Ce schéma doit permettre de réduire les émissions de CO2.

**La SEPANSO Landes observe qu'aucun calcul n'est joint. Dans ces conditions, nous ne connaissons pas les critères pris en compte.**

L'enfouissement des nouvelles lignes est prévu dès lors que les conditions économiques le permettent.

**La SEPANSO Landes préférerait que la rédaction soit différente : « Dès lors que les solutions techniques le permettent »**

Le schéma nouvelle-aquitaine dégage une capacité globale de raccordement de 13.6GW dont 7.1GW par l'utilisation ou le renforcement d'ouvrages existants et 6.5GW par la création de nouveaux ouvrages. L'étude des solutions techniques intègre la prise en compte des enjeux environnementaux

**La lecture des analyses dans les documents suivants permet à la SEPANSO Landes d'exprimer ses doutes à ce sujet :**

- **Concernant l'éolien et le solaire il y a des puissances, mais il serait plus intéressant de connaître les superficies qui vont être concernées par ces projets, les extensions de postes et l'implantation de support des lignes.**
- **La base d'une capacité de raccordement étant de 13.6 GW , il semble indispensable qu'un tableau précise la situation dans chaque département.**

**La SEPANSO Landes à propos des enjeux stratégiques :**

- **Secteur de Morcenx, Mimizan, Labouheyre le gisement est de 340 MW entraînant la création d'un nouveau poste « hautes-landes » raccordé à Cantegrit nous demandons que la liaison soit en souterrain dans l'emprise des lignes existantes**
- **Page 65 : il est fait état que le nouveau poste serait de 350 MW et pourtant en amont il était de 340 MW**
- **Page 67 : pourquoi n'avoir pas étudié ces 15 km en souterrain en fonction des contraintes environnementales.**
- **Nous trouvons bizarre que l'étude du gisement ne soit pas faite**
- **EST LANDES le raccordement entre Garein et Naoutot est prévu en souterrain. Oui mais une étude environnementale devra être faite ; il serait judicieux d'utiliser en contigu du tracé déjà existant pour un projet solaire et de passer dans l'emprise des voies de circulation sans traverser le massif forestier comme cela s'est fait il y a quelques temps**
- **Même remarques pour Naoutot et Perquie**
- **Il est envisagé de commencer les travaux de ces ouvrages dès la 1ere PTF ou que la somme des PTF dépasse 20% de la capacité (Oui, mais il conviendrait d'attendre que les recours soient)**

La mise en œuvre du S3RENR est indispensable pour réaliser les ambitions du SRADDET

**La SEPANSO Landes observe que dans un autre document fourni pour cette enquête que le S3RENR n'est pas obligatoire.**

Le réseau électrique est un moyen d'évitement des impacts environnementaux à l'échelle du système électrique.

**La SEPANSO Landes estime qu'il reste à prouver qu'un système décentralisé serait plus impactant sur l'environnement. Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas trouvé la démonstration à l'appui de cette affirmation dans les divers documents présentés. Idem pour dire que le réseau de transport d'électricité a un impact environnemental plus faible et réversible comparativement à d'autres infrastructures linéaires ou installation de production d'énergie. RTE n'apporte aucune preuve ; dans l'état actuel nous n'avons droit qu'à des suppositions. Nous pensons l'inverse et nous nous efforcerons de vous le prouver avec nos calculs.**

Enjeux 1 : Les enjeux environnementaux sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant les consommations énergétiques et en développant les énergies renouvelables

**La SEPANSO Landes ne saurait se contenter de belles paroles. Nous demandons qu'on fournisse un bilan carbone sincère des projets des énergies renouvelables ainsi que des créations de postes et de construction de lignes RTE avec supports et fondations en béton armés.**

Enjeux 2 : préserver et restaurer la biodiversité les milieux naturels et les continuités écologiques

**Le SRADDET est une source de travail à grande échelle comme les visites in-situ qui permettront de constater l'existence de petites zones humides avec une biodiversité et des habitats protégés. La SEPANSO Landes constate que la plupart des projets d'installations photovoltaïques dégradent des habitats naturels et nécessitent des demandes de dérogation d'espèces protégées. La SEPANSO Landes a toujours préconisé le développement des énergies renouvelables sur des zones anthropisées (friches industrielles ou commerciales, bâti existant, parkings...)**

Enjeux 4 : assurer une gestion rationnelle de l'espace, préserver les activités agricoles et sylvicoles

**Pour la SEPANSO Landes cela veut dire que pour l'implantation des postes comme des réseaux, il faut utiliser les tracés existants et les terrains déjà impactés.**

Enjeux 6 : pour anticiper les risques naturels il faut que les réseaux soient en souterrain et que les postes d'une hauteur de 20 m soient remplacés par des structures moins hautes

Enjeux 7 : les postes créent des nuisances ...

**La SEPANSO Landes estime que ces nuisances doivent être prises en compte au niveau des études d'implantation et non après (bruit, champs magnétiques et électromagnétiques, risque d'incendie...). Il serait souhaitable de créer une zone non aedificandi périmétralement.**

Concernant l'évolution probable future du territoire sans le S3REN ? Comment allons-nous pouvoir vivre sans ce document ? Avant de planifier le réseau commençons par planifier l'implantation des ENR

**La SEPANSO Landes estime que la traduction du deuxième paragraphe n'est pas de créer des postes et des lignes pour des idées de projet, mais de faire ces études au fur et à mesure des dossiers acceptés. Nous rappelons, même si comparaison n'est pas raison, que les syndicats d'électrification développent leurs réseaux en fonction des demandes acceptées. En absence de capacité de réserves ENR, le développement de celles-ci ne serait certainement pas ralenti ; il convient de réaliser en fonction des demandes qui correspondent aux objectifs. L'analyse du 4ème paragraphe semble fautive ; nous observons qu'elle ne donne lieu à aucune analyse sérieuse.**

Stratégie de RTE d'Évitement Réduction Compensation

**Dire que les volumes concernés restent toutefois peu significatifs en comparaison des réductions des émissions de CO2 ne correspond à rien ; nos calculs prouvent l'inverse en aucun cas pour la construction de lignes électriques aériennes et souterraines comme pour la création des postes envisagés**

Quelle transparence écologique ont les lignes électriques ?

**Les travaux réalisés au sein des postes existants ont aussi des incidences (travaux, transport, matériels supplémentaire ..). Les enjeux faibles ou modérés n'existent pas ; il y a des enjeux dès la création d'ouvrages ou modification d'ouvrages ; l'addition de ces enjeux est plus importante qu'il n'y paraît de prime abord. La SEPANSO souligne qu'elle n'a jamais obtenu de l'État une analyse globale des impacts de l'ensemble des installations de production d'énergies renouvelable.**

Enjeux 4 : pour assurer une gestion rationnelle de l'espace et limiter les consommations et les ressources

**Pourquoi ne pas utiliser les terrains en friche ? Sur le territoire landais dans le secteur concerné par la création des 3 postes il y a des possibilités. Concernant l'implantation de lignes souterraines en milieu sylvoicole vous pouvez et devez utiliser en priorité l'emprise des pistes forestières et DFCI**

Enjeux 6 : l'arrête technique du 17 mai 2001 doit être pris en compte mais en fonction du constat suite à la tempête Klaus de 2009

**Concernant les travaux en forêt pensez aux propriétaires et pas seulement aux fédérations.**

Enjeux 7 : en matière de bruit, les postes ne doivent pas être implantés à proximité des habitations

**Bien que d'après RTE les études sur les champs électromagnétiques conduisent à une absence de preuve et le désaccord de la SEPANSO Landes sur le sujet, il faudra tenir compte des clients mentionnés dans le plan électro secours.**

**Le tableau des indicateurs de suivi des incidences sur l'environnement semble trop parfait pour être exact**

**Nous demandons de remplacer dans le chapitre 4 le mot ambition du SRADDET par orientation. Il faudra prouver que la mutualisation va permettre d'optimiser les coûts et les impacts environnementaux.**

RTE recherche la sobriété des infrastructures avec des postes énormes et va limiter les impacts

**La SEPANSO Landes fait part de ses doutes**

Création des postes (haute-landes, landes d'Armagnac et Aire sur adour2)

**Pourquoi ne pas envisager l'extension des postes existants ?**

Extrait du bilan de la concertation les réseaux souterrains

**La SEPANSO Landes persiste à affirmer que ceux-ci devraient utiliser l'emprise des pistes et voie de communication existantes**

Travaux en façade « sud-atlantique »

**La SEPANSO Landes que ces travaux ne soient pas coordonnés avec d'autres projets (France Espagne)**

L'électricité produite par les ENR ne se stocke pas à grande échelle mais les études sont bien avancées

**La SEPANSO Landes ne comprend pas pourquoi envisager une augmentation non réfléchie de la part des EnR, puisque le calcul sincère du bilan carbone de divers projets réalisés permet d'affirmer que les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas été toujours réduites (destruction de zones humides....)**

**Comment croire que la biodiversité, la faune, la flore, les zones humides vont être protégées en sachant que RTE demandera comme pour les études précédentes des**

dérogations de destruction en faisant croire que ce tracé ou que cet emplacement de poste est la meilleure solution.

Comment et surtout pourquoi écrire que la Nouvelle Aquitaine est un territoire encore globalement peu artificialisé ? Nous ne sommes pas d'accord au vu de toutes les surfaces prises sur la forêt et les terres agricoles. Nous avons affaire à une artificialisation rampante qui ronge nos territoires au même titre que la demande d'urbanisation. Les pressions les plus importantes sont pourtant celles des EnR. Les opérateurs ont maintenant un nouveau cheval de bataille : l'agrivoltaïsme.

Il faudrait actualiser le tableau page 29 en rajoutant les surfaces des 3EnR

Dire qu'en absence de mise en œuvre du S3REnR le développement des ENR serait ralenti, voire compromis semble faux.

Pour nous les objectifs dans le département des Landes sont atteints en tenant compte des réalisations, des dossiers en attente, des projets, et des champs agri solaires, des serres agricoles de très grandes surfaces et de l'emprise de défrichement sous les conducteurs

La SEPANSO LANDES contredit l'analyse de RTE selon laquelle les risques suite aux travaux sont faiblement négatifs. Nous tenons à souligner que certains travaux sur les réseaux et postes de ENEDIS ou du SYDEC ne sont pas mentionnés dans ce dossier. On note qu'il faut 4 hectares pour la création d'un poste mais on ne parle pas de la surface artificialisée par les très nombreux supports et l'emprise des conducteurs.

La SEPANSO Landes avait bien noté que si les renforcements sont à la charge des gestionnaires de réseaux, les créations d'ouvrages doivent donner lieu à un coût mutualisé entre producteurs et gestionnaires de réseaux. Nous aimerions avoir un bilan détaillé de ces accords de mutualisation.

MRAE

Contrairement ce que veut expliquer RTE, chaque zone a bien une influence sur les autres

Les règles techniques de tenue au vent ont été renforcées comme le stipule l'arrêté technique du 17 mai 2001, mais ces calculs devraient tenir compte des valeurs de la tempête de 2009

Les champs électromagnétiques exposent aussi bien les humains que les animaux (fermes, élevages ...). Cette situation mérite de donner lieu à des études complémentaires en fonction du développement d'élevages d'animaux sous panneaux photovoltaïques.

Si les localisations précises des postes ne sont pas arrêtés, on se demande s'il n'y a pas déjà des choix qui ne nous sont pas présentés.

La SEPANSO Landes apprécierait de pouvoir avoir accès aux suivis des sites qui ont donné lieu à des missions de suivi par des écologues. Ces retours d'expérience permettraient sans doute de pouvoir apprécier plus facilement les nouvelles demandes des opérateurs.

.../...

Bilan de la concertation :

**Il est écrit que ce schéma ne relève pas d'une décision des gestionnaires du réseau électrique, pourtant ce schéma est bien un document pour les EnR !**

**De plus la création de ces postes comme mentionné page 53 serviront à des ressources étant,21 ,23,31,34 par nature volatiles (présence/absence de soleil/de vent)**

Annexes au bilan de la concertation préalable du public

**Nous sommes du même avis que les auteurs des contributions suivantes, mais pas sur les réponses de RTE**

**Contributions numéro : 4, 5, 7, 8, 11, 17, 18, 23, 31(contribution FNE Nouvelle Aquitaine) et 34**

**Concernant les solutions alternatives de stockage de l'électricité doit être étudié car elles sont réalisables et réalisées. Les différentes alternatives doivent donner lieu à des études comparatives.**

**En conclusion la SEPANSO 40 souhaite être invitée pour les prochaines réunions**

**Sentiments distingués**



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>